

Direction départementale
de la protection des populations
Service de la sécurité de l'environnement industriel

Affaire suivie par : Céline GAVELLE
Téléphone : 02.38.42.42.85
Courriel : celine.gavelle@loiret.gouv.fr
Référence : RISQUES TECHNOLOGIQUES/ICPE DECHETS/
DECHETS/RENOUV NEGOCE/RENOUVELLEMENT
NEGOCE/BURBAN PALETTES 2017

RECEPISSE DE DECLARATION
pour l'exercice de l'activité de
négoce et de courtage de déchets
- Renouvellement -

*Le Préfet du Loiret,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,*

Vu le code de l'environnement, notamment la section 4 du chapitre 1^{er} du Titre IV du livre V et particulièrement les articles R.541-54-1, R.541-55 à R.541-58 ;

Vu le récépissé de déclaration n° 31/2013, délivré le 19 mars 2013 à la SARL HASLOUIN, pour l'activité de négoce et de courtage de déchets dangereux et non dangereux ;

Vu la demande de renouvellement présentée le 30 mars 2018 par cette société ;

délivre

à la **SARL HASLOUIN**

dont le siège social est situé 2 rue de la Gare des Marchandises – 45390 PUISEAU

→ **RECEPISSE N° 31/2013**

de la déclaration du 28 mars 2018 relative au renouvellement de son activité de **négoce et de courtage de déchets dangereux et non dangereux**.

La validité de ce récépissé est de 5 ans à compter de sa date de délivrance.

Fait à Orléans, le **23 AVR. 2018**

Le Chef de section
risques technologiques,



Isabelle FOURNIER-CEDELLE

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION
pour l'exercice de l'activité de transport par route de déchets

La Préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le Code de l'environnement, notamment le Titre IV du livre V et ses articles R.541-49 à R.541-61 ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 août 1998 relatif à la composition du dossier de déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport par route de déchets ;

Vu le dossier de déclaration de la SARL HASLOUIN PERE ET FILS reçu le 2 mars 2023 afin d'obtenir le récépissé de déclaration pour l'activité de transport par route de déchets dangereux et non dangereux ;

délivre

à la SARL HASLOUIN PERE ET FILS dont le siège social est situé à 2 rue de la gare des marchandises – 45390 PUISEAUX

• **RÉCÉPISSÉ n° 2023-07**

de la déclaration du 28 février 2023 relative à l'activité de transport par route de **déchets dangereux et non dangereux**.

Une copie de ce récépissé est conservée à bord de chaque véhicule et doit être présentée à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article R.541-53 du Code de l'environnement.

La validité de ce récépissé est de 5 ans à compter du 20 avril 2023.

Fait à Orléans, le

24 MARS 2023

Pour le Directeur et par délégation
La cheffe de service du SEI


Marion DUBOIS